



100 % SANTÉ

Mode d'emploi



Entre nous, c'est humain



Depuis le 1^{er} janvier 2021,
l'offre 100% Santé est 100% déployée.

Les lunettes de vue sont intégralement remboursées par la Sécurité Sociale et votre Complémentaire Santé, vous n'avez AUCUN RESTE À CHARGE !

2
CONDITIONS



+



Vous bénéficiez d'un contrat d'assurance santé responsable & solidaire

Les équipements font partie du panier 100% Santé

Pour être certain(e) d'en profiter, demandez un devis intégrant le 100% Santé à votre professionnel de santé !



Bon à savoir :

En optique, il est possible de mixer les équipements, par exemple des verres du panier 100% Santé et une monture hors panier 100% Santé.